

# Session 2008 du CNU

## Section 25

Rédigé par le bureau de la section <sup>1</sup>

amendé par l'ensemble de ses membres

### 1 Campagne de qualification

#### 1.1 Qualification aux fonctions de Maître de Conférences

**\* Les résultats**

Le nombre de candidats inscrits était de 323.

1. le nombre de dossiers parvenus aux rapporteurs est de 275
2. le nombre de candidats qualifiés est de 219, soit 79,6%.
3. le nombre de candidats considérés hors section 25 est de 34 soit 12,4%.

**\* Les attentes de la commission**, pour qualifier un candidat, sont de deux plusieurs sortes :

1. l'activité scientifique ; l'évaluation du candidat se fait à travers l'ensemble de ses publications, lorsqu'il y en a, et du contenu de sa thèse de doctorat.
2. l'aptitude à enseigner les Mathématiques

**\* Les critères retenus**

Pour pouvoir évaluer un candidat, les membres du CNU 25 ont axé leur réflexion sur les points suivants :

1. l'aptitude du candidat à enseigner des mathématiques fondamentales ; pour les candidats dont les travaux sont "aux marges " de la section 25, la commission s'appuie en particulier sur leur cursus ou tout autre élément confirmant de manière certaine une telle capacité.
2. un travail de recherche en mathématiques, contenant des résultats théoriques nouveaux et des démonstrations rigoureuses sur le plan mathématique. Son évaluation se fait à travers
  - (a) les travaux de la thèse (les résultats important du doctorat, le sujet, les techniques mise en jeu ...)
  - (b) un nombre suffisant de publications de qualité (avec plusieurs paramètres : leur longueur, leur variété, la notoriété des revues où elles apparaissent, ...)

Pour les candidats titulaires d'un doctorat récent, le fait qu'il n'y ait pas de publications n'est pas réhibitoire ; cependant, les rapports de thèse apportent souvent un éclairage instructif aux travaux du candidats, de même le fait d'avoir des articles soumis ou en préparation peut aider à jauger un dossier favorablement.

3. pour les candidats relevant aussi de la section 26 (Mathématiques et applications) une attention particulière est portée sur les aspects théoriques du dossier et sur les contributions du candidat dans cette direction ; la seule utilisation d'outils mathématiques, classiques ou avancés, même de façon innovante et dans des domaines originaux, ne peut permettre de qualifier un candidat en section 25.

---

<sup>1</sup>Marc Peigné, Claude Viterbo, Nicolas Pouyanne & Alessandra Frabetti

4. pour les candidats dont le dossier contient un volet important d'informatique, l'expertise se concentre sur les champs disciplinaires à l'interface entre "mathématiques" et "informatique", par exemple ceux de la "logique", de la "théorie des graphes" ...
5. pour les candidats dont la thématique est "l'histoire des mathématiques", le contenu mathématique des concepts étudiés doit être suffisamment riche et complexe pour qu'il ressorte que le dossier n'est pas de la compétence de sections de sciences humaines ou d'histoire. Ainsi, la thématique "l'enseignement de la division dans les tablettes assyriennes" ne relève pas de la section 25.

Afin de vérifier la capacité d'enseigner de candidats dont tous les travaux scientifiques relèvent de cette thématique, on s'appuie sur le critère " $n, n+1$ " : pour la qualification aux fonctions de Maître de Conférence, on demande un M2 de Mathématiques, pour la qualification aux fonctions de Professeur, un doctorat en Mathématiques.

Ce critère n'est cependant pas absolu, les activités d'enseignement du candidat permettant de compléter l'appréciation de l'aptitude à l'enseignement.

## 1.2 Qualification aux fonctions de professeur

### \* Les résultats

Le nombre de candidats inscrits était de 137.

1. le nombre de dossiers parvenus aux rapporteurs est de 118
2. le nombre de candidats qualifiés est de 101, soit 85,5%.
3. le nombre de candidats considérés hors section 25 est de 4

\* **Les attentes de la commission**, pour qualifier un candidat, sont de plusieurs sortes

1. l'activité et le rayonnement scientifique du candidat
2. la capacité du candidat à encadrer des doctorants (à travers son expertise en mathématiques, la variété des thèmes qu'il a abordé, sa capacité à avoir posé et résolu des questions pertinentes ...); des encadrements ou co-encadrements éventuels de doctorats ou post-doctorats sont des éléments importants dans l'évaluation du dossier.
3. l'aptitude à enseigner les Mathématiques jusqu'à un niveau M2.

### \* Les critères retenus

Pour pouvoir évaluer un candidat, les membres du CNU 25 ont axé leur réflexion sur les points suivants :

1. l'activité de recherche, jaugée
  - par la production régulière de publications de qualité, une attention particulière étant portée sur les 4 dernières années
  - la variété des thèmes abordés avec une ouverture thématique nécessaire par rapport aux travaux de la thèse
  - le rayonnement du candidat, jaugé par les conférences, les invitations dans des colloques internationaux, les séjours à l'étranger, la variété des collaborateurs
2. pour les candidats relevant aussi de la section 26, une attention particulière est encore portée sur les aspects théoriques du dossier et sur les contributions du candidat sur ce point .
3. pour les candidats dont le dossier contient un volet important d'informatique, l'expertise se concentre sur les champs disciplinaires à l'interface entre "mathématiques" et "informatique", par exemple ceux de la "logique", de la "théorie des graphes" ...
4. pour les candidats dont le dossier concerne "l'histoire des mathématiques", le critère  $n, n + 1$  s'applique là aussi : un candidat à la qualification Professeur doit autant que faire se peut avoir effectué une thèse en mathématiques.

Les dossiers des candidats à un renouvellement de qualification font l'objet d'une attention particulière. Les périodes "vides" en production scientifiques sont analysées, et sont

presque systématiquement réhabilitoires si elles concernent les 4 dernières années. A contrario, une reprise d'activité récente, concrétisée par des publications ou des travaux soumis est lue favorablement par les membres du CNU ; cependant, si cette reprise se traduit essentiellement par des travaux soumis ou en cours, le CNU peut reporter sa décision de qualification à une campagne ultérieure, subordonnant sa décision à la publication de ces travaux.

Il est important de souligner qu'une non qualification est une décision dont la pertinence n'est valable que pour l'année en cours, et qu'elle peut être révisée l'année suivante. Le CNU veillera à ce que le dossier d'un candidat refusé ne soit pas examiné deux années de suite par les mêmes rapporteurs.

## 2 Motion sur les promotions et CRCT

Lors de la campagne de qualification, les 4, 5 et 6 février, les membres du CNU 25 ont abordé les questions de la promotion et des CRCT de ses membres durant les 4 années à venir du mandat de cette section. A été adoptée la position suivante :

**Les membres du CNU 25 ne pourront bénéficier d'une promotion ni d'un Congé de Recherche et de Conversion Thématique au niveau du CNU durant leur appartenance à la commission. Ils peuvent néanmoins être candidat à une promotion ou un CRCT au niveau de leur établissement d'origine.**

Il est demandé aux membres de la commission, lors d'une éventuelle candidature à la promotion ou à une CRCT au niveau local, de préciser qu'ils ne candidatent pas au titre du CNU en raison de la position affichée ci-dessus.

## 3 Campagne de promotions

Les dossiers des candidats à une promotion doivent contenir un descriptif de l'ensemble de la carrière, et non des seules 3 dernières années comme l'administration l'indique. Outre le CV et la liste complète des travaux, classés selon le type des travaux (par exemple, articles dans des revues à comité de lecture, actes de colloque, livres, articles de vulgarisation ....), le dossier doit contenir des informations précises sur les activités pédagogiques, administratives ainsi que sur les services rendus à la communauté universitaire.

Chaque dossier est examiné par deux rapporteurs, désignés par les membres du bureau et du bureau élargi.

Pour l'examen des diverses promotions, le CNU prend en compte les éléments suivants dans chaque dossier de candidature :

- l'activité scientifique : le nombre et surtout la qualité des publications, distinctions scientifiques
- la visibilité nationale et internationale, mesurée en particulier par les participations à des conférences et/ou des séminaires
- les responsabilités diverses : direction d'UFR, de département, de laboratoire, d'équipe, de projet..., responsabilité pédagogique, activités éditoriales, appartenance et responsabilités dans diverses commissions
- l'activité d'encadrement doctoral : thèses soutenues ou en cours, devenir des doctorants
- le domaine scientifique, le lieu d'exercice, l'âge et l'ancienneté du candidat

Les candidats sont donc invités à mettre ces éléments en avant dans leur dossier ; il est vivement conseillé aussi de faire une description des travaux scientifiques qui met en avant les résultats marquants, en plus d'une simple liste de publications.

À plusieurs reprises, le CNU a eu à discuter du cas de collègues qui occupent deux postes, dont un dans un établissement étranger ; il est demandé aux candidats de clarifier auprès du CNU cette double position, en particulier sur le plan administratif (par ex ; mi-temps sur

chaque site, éventuellement avec un roulement sur plusieurs années ...) et de préciser leur implication dans l'établissement français et la fraction de leur temps qu'ils s'y consacrent.

**ATTENTION! il n'y a pas de critère qui explique à lui seul une promotion, c'est la combinaison des différents aspects du dossier, évoqués ci-dessus, qui aboutit à la décision, la qualité scientifique du dossier étant toujours dominante.**

Le CNU veille aussi au respect de certains équilibres dans ses choix en tenant compte notamment

- de l'âge des candidats, afin d'éviter de concentrer les promotions sur les seuls dossiers jeunes et brillants.
- d'une répartition géographique raisonnable, en particulier entre les établissements Parisiens et ceux de province
- des thématiques des candidats, avec un examen tout particulier des dossiers transversaux ou en marge de section
- de divers éléments factuels qui peuvent expliquer quelques retard de carrières ...

### **3.1 Promotions à la hors-classe des MCF**

Nombre de promotions offertes : 12

Nombre de collègues promouvables : 237

Nombre de candidats : 74

#### **Liste des promus**

CHEMLA Sophie ( Paris 6)  
CORI René ( Paris 7)  
DIMASSI Mouez ( Paris 13)  
EL HAOUARI Mohammed ( Lille 1)  
FABBRI Jean ( Tours)  
LAYTIMI Fatima ( Lille 1)  
MAYER Volker ( Lille 1)  
NICOLEAU François (Nantes)  
NOUR Karim ( Chambéry)  
PARISSE Bernard (Grenoble 1)  
SODAIGUI Bouchaib (Valenciennes)  
YU Rupert Wei Tze (Poitiers)

Un des objectifs de ces promotions est de revaloriser la fin de carrière de collègues méritants ; la moyenne d'âge des promus est de 47 ans, les âges s'étendent de 40 à 59 ans.

À noter une "auto-censure" importante de la part de nos collègues puisque il n'y a que 31% des promouvables à déposer un dossier .

Pour les promotions à la hors-classe des maîtres de conférences, le CNU examine l'ensemble de la carrière des candidats. Le travail de recherche et l'activité d'enseignement sont examinés en premier lieu, cependant un investissement important dans le travail pédagogique ou au service de la communauté scientifique est particulièrement apprécié.

### **3.2 Promotions à la première classe des PR**

Nombre de promotions offertes : 10

Nombre de collègues promouvables : 205

Nombre de candidats : 100

#### **Liste des promus**

CHAMBERT LOIR Antoine (Rennes 1)

DAL'BO Françoise (Rennes IUFM)  
DAVID Sinnou (Paris 6)  
DINH Tien Cuong (Paris 6)  
GALLAGHER Isabelle (Paris 7)  
KRIKORIAN Raphael (Paris 6)  
LAUBIE François (Limoges)  
PAYCHA Sylvie (Clermont-Ferrand)  
RIVAT Joel (Aix-Marseille 2)  
VANHAECKE Pol (Poitiers)

L'âge moyen des promus est de 42,5 ans, les âges s'étendent de 34 à 55 ans.

À souligner le trop faible nombre de promotions offertes par rapport à celui des candidats, et à la valeur des dossiers examinés ; il serait fortement souhaitable que dans les années à venir le nombre de promotions offertes soit revu à la hausse de façon substantielle.

### **3.3 Promotions au premier échelon de la classe exceptionnelle des PR**

Nombre de promotions offertes : 8  
Nombre de collègues promouvables : 206  
Nombre de candidats : 81

#### **Liste des promus**

DELZANT Thomas (Strasbourg)  
ELIASSON Lars Hakan (Paris 6)  
HUBBARD John (Aix-Marseille 2)  
LECLERC Bernard (Caen)  
NGUYEN QUANG DO Thong (Besançon)  
PARUSINSKI Adam (Angers)  
ULLMO Emmanuel (Paris 11)  
XU Quanhua (Besançon)

L'âge moyen des promus est de 52 ans, les âges s'étendent de 43 à 63 ans.

Le CNU attend des candidats à une promotion au premier échelon à la classe exceptionnelle des professeurs, qu'ils aient fait preuve dans leur carrière de compétences exceptionnelles dans les différentes missions d'un professeur, que ce soit dans leurs travaux de recherche ou au sein de la communauté scientifique en y jouant un rôle majeur dans l'encadrement de doctorants, la diffusion ou la structuration de la recherche. Une activité scientifique de premier plan est l'élément essentiel qui permette d'obtenir cette promotion.

### **3.4 Promotions au second échelon de la classe exceptionnelle des PR**

Nombre de promotions offertes : 4  
Nombre de collègues promouvables : 24  
Nombre de candidats : 15

BERTIN José (Grenoble 1)  
LANNES Jean (Paris 7)  
LEVITT Gilbert (Caen)  
PAJOR Alain (Paris-Est)

L'âge moyen des promus est de 58 ans, les âges s'étendent de 53 à 62 ans.

Parmi les candidats dont le dossier témoigne d'une activité scientifique soutenue dans les missions dévolues aux professeurs des universités, le CNU examine l'activité récente du candidat et tient compte de façon importante de son ancienneté dans le premier échelon et de son âge.

### **3.5 Congés pour recherche ou conversion thématique**

Le CNU 25 avait 7 semestres de CRCT à attribuer, un nombre ridiculement bas par rapport aux 120 semestres demandés par nos collègues et à la qualité des projets scientifiques présentés.

Le CNU a décidé d'attribuer 4 CRCT à des Maîtres de Conférences :

BARRAUD Jean François  
BLACHE François  
REMILA Eric  
ROLIN Jean-Philippe

et 3 à des Professeurs

DEBES Pierre  
EL SOUFI Ahmad  
PLANCHON Fabrice

Liste complémentaire pour les Maîtres de Conférences (dans l'ordre) :

SAULOY Jacques  
VAGO Gioia Maria  
OANCEA Alexandru  
BERGER Clémens

Liste complémentaire pour les Professeurs (dans l'ordre) :

ROBERT Didier  
MIRONESCU Petru